
ARRÊTE n° 2024119
ARRETE PORTANT AUTORISATION
D'UNE VENTE AU DEBALLAGE

Le Maire de PÉROUGES,

VU la loi n° **96-603** du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat ;

VU le décret n° **96-1097** du 16 décembre 1996 et notamment l'article 8 ;

VU la loi n°2008-776 du 4 août 2008 ;

VU la demande présentée le **05 novembre 2024** par **Monsieur Raphael MONTOLIO**, représentant de Trading EL/Rafy Gold, pour le rachat d'or le **05 décembre 2024** ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : **Monsieur Raphael MONTOLIO**, représentant de Trading EL/Rafy Gold sont autorisées à effectuer le rachat d'or le **05 décembre 2024**.

La vente se fera : Hôtel de la Béragère, 145 Route de Lyon, D22A 01800 PEROUGES.

Les marchandises qui seront vendues sont :

- **Rachat d'or**

ARTICLE 2 : Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de LYON, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

ARTICLE 3: Le présent arrêté est transmis à :

- Monsieur le Directeur départemental de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes à BOURG-EN-BRESSE,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Meximieux,
- Monsieur Raphael MONTOLIO

Fait à PÉROUGES le 08 novembre 2024

Le Maire,



Nathalie MICOLAS